## POUR UNE FRANCE QUI PREND AU SÉRIEUX LA CONDITION AND MANDALE

Je soussigné-e BENAUCT Tous candidat-e dans la 6... circonscription de Val de Monne aux élections législatives de 2024, m'engage à porter et à voter pour les mesures suivantes. En tant que responsable du programme de mon parti politique, je m'engage au nom de l'ensemble des candidat-es de mon parti. Fait à Saint Mande le 276/2024 Signature: AMORCER LA SORTIE DE LA CAPTIVITÉ ANIMALE RÉFORMER PÊCHE DE LOISIR Le 30/11/2021, la loi n°2021-1539 visant à renforcer la lutte contre la Aujourd'hui, en France, aucune réglementation n'existe afin de limiter ou maltraitance animale a été adoptée au Parlement. L'interdiction des animaux d'encadrer la souffrance des poissons. Pourtant, il existe un consensus sauvages dans les cirques itinérants est prévue en 2028. C'est une première scientifique sur le fait que les poissons sont effectivement doués de étape importante, mais nous devons aller plus loin. sensibilité. Instaurer un permis de pêche avec une formation Soumettre un taux normal de TVA à 20% les structures à théorique sur la souffrance des poissons. but lucratif reposant sur la captivité animale. Interdire de subventionner les structures de captivité Demander à son groupe politique la création d'une animale à but lucratif. commission d'enquête parlementaire sur la pratique de Fermer les parcs zoologiques publics. l'empoissonnement dans le but de pêcher (à distinguer du repeuplement): nombre d'animaux et espèces concernées, Interdire la reproduction en captivité des espèces qui ne impact sur la souffrance animale, impact sur la biodiversité, figurent pas sur la liste rouge de l'UICN. budget alloué, part de subventions, nombre d'élevages Interdire l'exploitation des animaux sauvages et domestiques, dans tous les types de spectacles. Interdire l'empoissonnement dans le but de pêcher. Interdire l'exploitation des animaux sauvages pour la création artistique (cinéma, publicité...) Interdire la pêche de loisir dans les zones où il existe une interdiction (temporaire ou permanente) de consommation Subventionner les structures à but non lucratif qui recueillent des animaux issus de la captivité (sans des poissons pêchés. reproduction). Interdire la pêche au vif. Abolir les corridas et les combats de coqs

## IMPULSER UNE NOUVELLE ÈRE AVEC LES ANIMAUX LIMINAIRES

Les animaux liminaires se définissent comme l'ensemble des animaux qui vivent en liberté dans l'espace urbain. Parce que leur habitat a été profondémer modifié par l'urbanisation ainsi que par notre mode de vie, les animaux vivant au sein des villes se distinguent des animaux sauvages ou domestiques ; c'es pourquoi on les appelle les « animaux liminaires ». Pigeons, rats, lapins... : ils sont nombreux à cohabiter avec nous, mais sont méprisés, voire tués.

A

partout en France.

Soutenir la réalisation d'un rapport d'information sur les méthodes non létales pour limiter la reproduction de certains animaux liminaires (rats, pigeons, ragondins, lapins, sangliers...) et l'état de la recherche en cours.



Soutenir la recherche publique à développer des méthodes de cohabitation non létales pour limiter la reproduction de certains animaux liminaires (rats, pigeons, ragondins, lapins, sangliers...).



Interdire des méthodes létales visant les pigeons (dont captures pour mise à mort, effarouchement, stérilisation chirurgicale, tirs...).

Interdire l'utilisation des gaffes, des hameçons triples et

des hameçons à ardillon.



nterdire l'utilisation, la commercialisation et la fabrication des pièges à colle visant les rongeurs.



Ce formulaire est à compléter par les candidat-es et à renvoyer à :